

VISIO - Réussir son mandat d'élu local : l'essentiel pour bien démarrer

TOO132RMEL

En Visio-conférence

Inscrivez-vous au moins 3 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

A distance -
Synchrone

ADIAJ Formation est agréé pour la formation des élus locaux par décision du 18 février 2026, après avis du CNFEL, pour une durée de deux ans renouvelable.

La formation peut être prise en charge par la collectivité ou mobilisée individuellement par chaque élu via son DIFE sur "Mon compte élu".

Objectifs

- Comprendre le cadre légal et institutionnel de leur mandat
- Identifier leurs droits, devoirs et responsabilités
- Maîtriser les règles essentielles de fonctionnement d'un conseil municipal/intercommunal
- Adopter des bonnes pratiques pour communiquer et représenter leurs électeurs
- Gérer les enjeux relationnels avec les habitants, les collègues élus et les services
- Prioriser leurs actions pour les premiers mois du mandat



Public Visé

Élus locaux nouvellement élus ou changeant de responsabilités



Pré Requis

Démarrer son mandat d'élu local

Objectifs pédagogiques

Comprendre le cadre légal et institutionnel de leur mandat
Identifier leurs droits, devoirs et responsabilités
Maîtriser les règles essentielles de fonctionnement d'un conseil municipal/intercommunal
Adopter des bonnes pratiques pour communiquer et représenter leurs électeurs
Gérer les enjeux relationnels avec les habitants, les collègues élus et les services
Prioriser leurs actions pour les premiers mois du mandat

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques, cas pratiques, ateliers collaboratifs, quiz interactifs
- Support pédagogique numérique remis aux participants, via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

- Chaque jour est séquencé en 2 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin.
- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.

Parcours pédagogique

- **1. Les bases du mandat d'élu**
 - Cadre légal et organisation des collectivités
 - Droits, devoirs et responsabilités (civiles, pénales, éthiques)
- **2. Fonctionnement des instances locales**
 - Rôle du conseil municipal et des intercommunalités
 - Processus de décision et délégations
- **3. Communiquer et représenter**
 - Relations avec habitants, médias, réseaux sociaux et services municipaux
 - Bonnes pratiques pour gérer attentes et tensions
- **4. Prioriser et organiser son action**
 - Identifier les projets prioritaires
 - Trouver l'équilibre entre mandat, vie pro et vie perso
 - Élaboration d'un plan d'action des 100 premiers jours
- **5. Les pièges à éviter & bonnes pratiques**
 - Isolement, surpromesses, conflits d'intérêts.

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

Association pour le Développement de l'Information Administrative & Juridique
3, Rue Henri Poincaré - 75 020 PARIS - Tél.: 01.53.39.14.14 - Contact mail : adiaj@adiaj.org - www.adiaj.org
N° Siret 380 426 353 00039 - N° APE 8559A

- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Qualification Intervenant.e.s

Professionnel expérimenté de l'environnement territorial, spécialiste de l'accompagnement des élus dans leurs premiers 100 jours de mandat, la compréhension des responsabilités, et la prise en main efficace des outils de gouvernance. Une approche pratique et accessible pour sécuriser ses débuts et gagner en confiance.

Cette formation permettra aux élus de consolider leurs bases légales, institutionnelles et relationnelles. Elle répondra à la nécessité, dès le début du mandat, de comprendre ses droits et obligations tout en adoptant une posture d' élu responsable et opérationnel. Elle constituera une porte d'entrée structurante pour exercer efficacement son rôle.

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

-**Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.

-**Après la formation :** une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form.

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée Effectif Tarifs (net de taxes)

7.00 Heures

De 3 à 15 Personnes

Inter (Par personne) :

540.00

1 Jour



Contactez-nous !

Julien LAUDAT

Responsable Développement & Coordination péda

Tél. : 0153391424

Mail : julien.laudat@adiaj.org